

RÉSIDENCE HORIZON

Information – Janvier 2025

BONNE ANNEE

2025

“Rien n’est absolu. Tout est changement, tout est mouvement, tout est révolution, tout s’envole et s’en va.”

- Frida Kahlo -

Le conseil syndical Horizon vous souhaite une année 2025 pleine de nouvelles promesses, d'ambitions et d'épanouissement !

LA COPRO ET VOUS

NOUVEAUTE - DPE

À compter de 2025, un nouveau cadre législatif imposera aux copropriétés de plus de 50 lots de se conformer à l'obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique collectif (DPE collectif). Cette démarche vise à évaluer l'efficacité énergétique d'un bâtiment, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

VERS UNE GESTION ENERGETIQUE

À partir de 2025, l'implémentation du **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) collectif** marquera une étape décisive dans la gestion des copropriétés. Ce dispositif a pour but d'évaluer l'efficacité énergétique des bâtiments, et il s'appliquera à toutes les copropriétés comportant entre **50 et 200 lots**.

Bien que cette obligation implique un certain effort pour les gestionnaires et les copropriétaires, elle représente également une opportunité pour améliorer la performance énergétique et, par conséquent, réduire les coûts liés à l'énergie. Il constitue un levier important pour la transition énergétique. Les travaux engagés à la suite des diagnostics permettront d'améliorer le confort des résidents tout en minimisant l'impact sur l'environnement.



LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet
109-111 rue du Général Malleret-Joinville
94400 Vitry sur Seine
conseilsyndical@residencehorizon.com